



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

Modifie et remplace la décision 175/2023 visée en Préfecture le 23.03.2023.

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 7, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexe).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- Avec la société SUEZ RV SUD-OUEST , un contrat type de reprise fédérations 2024-2029 pour le papier -carton non complexé issu de la collecte séparée et/ou de collecte en déchetterie. Le démarrage des prestations débute au 01 janvier 2025.
- Avec la société PHLD Développement, un contrat de maintenance d'un système de vidéosurveillance pour le centre de transfert et la déchetterie de Guitinières. Ce contrat est conclu pour une durée de 60 mois à la signature de ce dernier. La maintenance sera facturée chaque année 3 727.00€ HT.

Fait à Jonzac,
Le

17 FEV. 2025

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex